



Imprimé à partir du site web [linformationdunordvalleedelarouge.canoe.ca](http://linformationdunordvalleedelarouge.canoe.ca) - 27 novembre 2011 - © 2011  
L'INFORMATION DU NORD VALLÉE DE LA ROUGE

## Évaluation foncière : Le calme après les remous !

### Communiqué

17 novembre 2011 - 11:55

**Affaires municipales** - Lors de la dernière séance du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle tenue le 10 novembre, le directeur du service de l'évaluation, Yvon Allen a déposé les rôles d'évaluation foncière révisés de sept municipalités. On y constate des augmentations beaucoup moins fulgurantes que celles connues ces dernières années.

Ce sont sept rôles d'évaluation qui ont été déposés, à savoir ceux des municipalités de Chute-Saint-Philippe, Kiamika, L'Ascension, Lac-du-Cerf, Mont-Saint-Michel, Nomingue et Notre-Dame-de-Pontmain. Les nouveaux rôles d'évaluation 2012-2014 montrent une augmentation moyenne de 15 %, soit une augmentation légèrement inférieure à celle des rôles déposés l'an dernier. Rappelons que lors du dépôt des rôles 2009-2011 de ces mêmes municipalités, des augmentations spectaculaires moyennes de 58 % avaient été enregistrées. Ainsi, après des hausses phénoménales ayant créé beaucoup de remous, la situation semble vouloir se stabiliser.

De façon générale, la variation du nouveau rôle est de 5,8 % pour les Nominguois, de 7,7 % pour les L'Ascensois, de 15,4 % pour les Michelmontois, de 15,6 % pour Chute-Saint-Philippe, de 18,9 % pour les Lausois, de 20,3 % pour les Cervoïis et de 20,9 % pour les Kiamikois.

Rappelons qu'il est possible de consulter le rôle d'évaluation en visitant le site internet de la MRC d'Antoine-Labelle au [www.mrc-antoine-labelle.qc.ca](http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca) sous l'onglet « Services en ligne » ou en visitant son bureau municipal.

### Recours en cas de désaccord

Notons que les citoyens le désirant ont certains recours à l'encontre du rôle d'évaluation 2012-2013-2014. Tout d'abord, avant le 1er avril, une demande de vérification peut être acheminée au service de l'évaluation afin de corriger les erreurs évidentes, par exemple, une grange effondrée sous le poids de la neige et dont le service de l'évaluation n'aurait pas été informé de cet événement.

Il peut également y avoir une correction d'office, c'est-à-dire que l'évaluateur peut, d'office, faire une proposition à l'effet de modifier, d'ajouter ou de supprimer une inscription au rôle.

Une personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation une demande de révision à ce sujet.

Pour être recevable, la demande doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, être déposée aux bureaux de la M.R.C. d'Antoine-Labelle avant le 1er mai et finalement être accompagnée de la somme d'argent déterminée.

Finalement, le citoyen ne recevant pas de réponse écrite de l'évaluateur ou refusant la réponse écrite de ce dernier a un délai de 30 jours pour exercer ce recours devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) ayant le même objet que la demande de révision.

Pour toute question concernant les rôles d'évaluation et les différents recours, il est possible de contacter le service de

l'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle au 819-623-3485.

ID- 215285

---

© 2011 , HEBDOS de Quebecor. Tous droits réservés. Ce contenu ne peut pas être publié, diffusé, réécrit ni redistribué.